

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2026-013

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Six,

Le 31 mars,

Date de convocation
25 Mars 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire.

Date d'affichage de
convocation
25 Mars 2026

Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **27**

Votants : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné pouvoir : Anne BRUS à Laetitia MARCHAND
Karine CHAOUCHI à Thérèse MALEM

Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

31 MARS 2026

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Objet :
**Election de la
Commission d'Appel
d'Offres**

VU les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

VU les dispositions de l'article D.1411-3 du CGCT disposant que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

VU la délibération n°2026-012 relative à l'organisation de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDÉRANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal procède, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

À l'issue du délai imparti, Monsieur le Maire constate que sont déclarées candidates les listes suivantes :

- La liste « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière » présente :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – François CAPILLIER	1 – Cyrill TARBÉ
2 – Xavier DELAPORTE	2 – Éric PETRETO
3 – Laetitia MARLIN	3 – Grégory BOUDAL
4 – Thérèse MALEM	4 – Hervé BROU
5 – Ouafae BENDRISS	5 – Nicolas BRUNET

- La liste « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » présente :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – Roberto DRAPRON	1 – Nelly SEVERAC
2 - /	2 - /
3 - /	3 - /
4 - /	4 - /
5 - /	5 - /

Il est ensuite procédé au vote public à main levée.

Ont obtenu :

- Pour la liste « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière » : **22 (vingt-deux) voix** (Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE)

- Pour la liste « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » : **7 (sept) voix** (Yolande GROBON, Nelly SEVERAC, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Roberto DRAPRON, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES)

Quotient électoral (suffrages exprimés/nombre de sièges à pouvoir) = 5,80

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Unis pour Magny avec Pierre-Louis Brière » obtient **4 sièges** et la liste « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » obtient **1 siège**.

- **Article 1^{er} : SONT** déclarés élus pour siéger à la Commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire, Président ou son représentant dûment habilité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 – François CAPILLIER	1 – Cyrill TARBÉ
2 – Xavier DELAPORTE	2 – Éric PETRETO
3 – Laetitia MARLIN	3 – Grégory BOUDAL
4 – Thérèse MALEM	4 – Hervé BROU
5 – Roberto DRAPRON	5 – Nelly SEVERAC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 02 AVR. 2026

Certifiée exécutoire le : 02 AVR. 2026


Le Maire

Pierre-Louis BRIÈRE


Le Secrétaire de Séance

Thérèse MALEM